

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : PE/10324
 Nom du produit : Ultradent® Porcelain Etch
 Description du produit : Solution acide de mordantage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Solution acide de mordantage dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

Ultradent Products GmbH
 Am Westhoyer Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com

Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: T+, C

Phrases R

: R26/27/28, R35

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

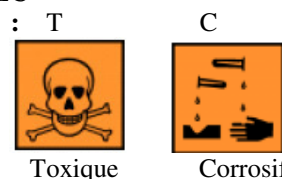
Santé

: Corrosion de la peau, Catégorie 1A
 Toxicité aigüe (Inhalation), Catégorie 1
 Toxicité aigüe (Orale), Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger



R & S déclaration (s)

: R26/27/28 : Très toxique par inhalation, au contact de la peau et si ingéré.
 R35: Provoque de graves brûlures.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Mot d'avertissement

: DANGER

Mention (S) de danger

: H331 : Toxique si inhalé
 H301 : Toxique si ingéré
 H311 : Toxique au contact de la peau
 H314 : Provoque de sévères brûlures cutanées et dommages oculaires.

Déclaration(s) de précaution

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

Prévention

: P280 : Porter des gains protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contacts si présente et facile à réaliser, continuer à rincer.

P315 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P303 + P361 + P353 : SI SUR LA PEAU (ou cheveux) : retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/douche.

P313 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P301 : SI INGERE :

P310 : Appeler immédiatement le centre anti-poison ou un médecin.

P331 : NE PAS provoquer de vomissement

P330 : rincer la bouche.

P342 + P311 : En cas de symptômes respiratoires, Appeler immédiatement le centre anti-poison ou un médecin.

Stockage

: P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

Elimination

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates

: Toxique par inhalation, contact cutanée et ingestion.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poiss %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide Hydrofluorhydrique	7664-39-3	231-634-8	< 10	C+, T ; R26/27/28 ; R35	Corr. Peau, Cat. 1A ; Tox. Aigue (I), Cat. 1 ; Tox. Aigue (O), Cat. 1 ; H300 ; H310 ; H314 ; H330

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Retirer les lentilles de contact avant rinçage. Avec les paupières ouvertes, rincer immédiatement à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. NE PAS utiliser de pommade oculaire. Si un médecin n'est pas immédiatement disponible, appliquer 1-2 gouttes de solution ophtalmique de chlorhydrate de pontocaïne. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Pour la peau

: Laver la peau à grande eau et retirer les vêtements, montre contaminés etc... Après le rinçage à l'eau, frotter la peau minutieusement avec du Gluconate de Calcium. Obtenir des soins médicaux pour toute brûlure aussi minime soit-elle.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

En cas d'ingestion	: NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT –OBTENIR UN AVIS MEDICAL IMMEDIATEMENT. Rincer la bouche précautionneusement et donner une grande quantité d'eau ou de lait si la personne est consciente. Après ingestion de fluorures, donner du lait ou du Gluconate de Calcium par voie orale. Transporter à l'hôpital à la moindre suspicion d'ingestion.
En cas d'inhalation	: Transporter à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, mettre en place la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par une personne entraînée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux	: Provoque de graves brûlures oculaires.
Peau	: Peut provoquer une irritation grave de la peau et de possibles brûlures.
Ingestion	: Toxique si ingéré.
Inhalation	: Toxique si inhalé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	: Toxique par inhalation, par contact cutané et par ingestion.
------------------------	--

SECTION 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie
----------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'explosion	: Non déterminé
Explosion de feu	: Non déterminé
Sensible aux décharges statiques	: Non déterminé
Sensibilité aux chocs	: Non déterminé

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	: Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.
--	--

Equipement de lutte contre l'incendie	: Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)
--	--

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Equipement de protection spécial	: Porter un équipement de protection, des gants et une protection de la face et des yeux adaptés.
---	---

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau	: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.
------------------------------	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement	: Diluer avec de l'eau et éponger, ou absorber avec un matériau humide inerte, et le placer dans un container à déchet approprié. Si nécessaire, neutraliser les résidus avec une solution diluée de carbonate de sodium.
Ecoulement important	: Absorber avec des cendres ou de la poudre de ciment. Neutraliser avec de la soude caustique ou du carbonate de soude. Collecter précautionneusement dans un container étanche. NE PAS TOUCHER LES ECOULEMENTS DE MATERIAUX.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	: Non Applicable
--------------------------------------	------------------

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	: Attaquera le verre et la plupart des céramiques/porcelaine. Peut également attaquer certains métaux. Utiliser un équipement de protection personnel dans une pièce bien ventilée.
Stockage	: Conserver le récipient hermétiquement fermé dans une pièce fraîche.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Solution acide de mordantage dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes et un écran facial contre les projections chimiques (ANSI Z87.1 ou équivalent certifié)

Protection de la peau : Porter des vêtements et gants de protection.

Protection respiratoire : Utiliser uniquement dans une pièce bien ventilée.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Gel

Couleur : Jaune

Odeur : Acide, NE SENT RIEN

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non Déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les bases fortes, les métaux, les oxydes métalliques, les acides inorganiques, les anhydrides organiques, le verre et la chaleur intense.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Non déterminés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Fluor gazeux, l'hydrogène se forme au contact des métaux. Chauffer le produit peut libérer des vapeurs corrosives dangereuses.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Notes : Le dispositif est un acide fort et extrêmement toxique. Il doit être utilisé uniquement selon les directives PPE et seulement par les professionnels dentaires diplômés.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique (Aigue) : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponibles

SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : 2922

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Liquide corrosif, sans autre spécification (mélange d'acide fluorhydrique)

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire : 8 (6.1)

Classe de danger : 8 (6.1)

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au code IBC

Transport en vrac : N / A

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou déclarations H (nombre et texte complet) : R26/27/28 : Très toxique par inhalation, au contact de la peau et si ingéré.
 R35: Provoque de graves brûlures
 Tox. Aigüe (I), Cat. 1 : Toxicité aigüe (Inhalation), Catégorie 1
 Tox. Aigüe (O), Cat. 1 : Toxicité aigüe (Orale), Catégorie 1
 Corr. Peau, Cat. 1A : Corrosion de la peau, Catégorie 1A
 H300 : Mortel si ingéré.
 H310 : Mortel au contact de la peau.
 H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et dommages oculaires.
 H330 : Mortel si inhalé.

Préparé par:

Anu Kattoju

Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 27/01/2015. Les modifications sont les suivantes : **section 1** : . **Section 2** : . **Section 6** : PROCEDURES GENERALES. **Section 8** : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL - PEAU. **Section 10** : POLYMERISATION DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE. **Section 15** : RoHS SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES

Déclarations générales

: N / A = Non applicable

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 18/01/2006

Numéro de FTS : 4-001.11

Date de révision : 10/04/2015

Révision No : 15

Ultradent® Porcelain Etch

Responsabilité du fabricant

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 31/10/2012

Numéro de FTS : 5-001.11

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 11

Silane

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : SI/10325
 Nom du produit : Silane
 Description du produit : Agent de collage

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Agent de collage à usage professionnel dentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur
 Ultradent Products GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Email : infoDE@ultradent.com
 Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.

Symboles de Danger

: F+, Xi

Phrases R

: R11, R36

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Santé

: Irritation des yeux, catégorie 2

Environnemental

: Liquides inflammable, catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive 1999/45/EC

Pictogramme (s) de danger

: F+

Xi



Extrêmement
Inflammable

Irritant

R & S déclaration (s)

: R11 : Hautement inflammable.

: R36 : Irritant pour les yeux.

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme (s) de danger :



Flamme



Point
d'exclamation

Mot d'avertissement

: ATTENTION

Mention (S) de danger

: H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 : Provoque de graves irritations des yeux.

Déclaration(s) de précaution

Prévention

: P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX :

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 31/10/2012

Numéro de FTS : 5-001.11

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 11

Silane

P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.

P315 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

P302 + P352 : SI SUR LA PEAU : Laver à grande eau et au savon.

P362 + P364 : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P301 : SI INGERE :

P331 : NE PAS provoquer de vomissement.

P304 + P340 : SI INHALE : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position de respiration confortable.

P313 : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

: P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

Stockage**Elimination**

2.3. Autres dangers

Risques physiques

: Liquide inflammable

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Méthacryloxy propyl triméthoxy silane	7803-62-5	232-263-4	<10	F+; R12 ; R17	Gaz Inflam, Cat. 1 ; H220 ; H280 ; H332
Alcool Isopropylique	67-63-0	200-661-7	< 95	F+; R11 ; R36/37/38 ; R22	Irr. Yeux, Cat. 2 ; Liq. Inflam., Cat. 2 ; STOT SE, Cat. 3 ; H225 ; H319 ; H336

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Pour la peau

: Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements souillés. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les reporter.

En cas d'ingestion

: Donner de grandes quantités d'eau, ne pas provoquer de vomissement. Contacter un médecin en cas d'ingestion d'un volume important.

En cas d'inhalation

: Transporter à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, mettre en place la respiration artificielle ou mettre sous oxygène par une personne entraînée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux

: Irritant sévère des yeux.

Peau

: Peut causer une légère irritation.

Ingestion

: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 31/10/2012

Numéro de FTS : 5-001.11

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 11

Silane

Inhalation : De fortes concentrations dans l'environnement immédiat peuvent déplacer l'oxygène et provoquer des vertiges, l'inconscience et la mort en cas d'exposition prolongée. Maintenir à distance les personnes non équipées de dispositifs respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin : Non Applicable

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'explosion : Non déterminé

Explosion de feu : Non déterminé

Sensible aux décharges statiques : Non déterminé

Sensibilité aux chocs : Non déterminé

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Evacuer tout le personnel, utiliser un équipement de lutte contre le feu. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit est en feu.

Equipement de lutte contre l'incendie : Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales : Porter des vêtements de protection adaptés, des gants et une protection des yeux et de la face.

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement : Essuyer les petites quantités avec un chiffon résistant aux produits chimiques ou un chiffon humide qui sera rincé à grande eau après chaque utilisation. Après nettoyage, rincer les traces à l'eau.

Ecoulement important : Placer dans un réceptacle étanche.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

Informations complémentaires : Se reporter particulièrement aux circonstances et aux réglementations locales.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles ou de flamme.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Agent de collage dentaire professionnel

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminés

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Utilisez des enceintes fermées, une ventilation locale ou autres mesures techniques de contrôle afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection à protection latérales et une visière.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 31/10/2012

Numéro de FTS : 5-001.11

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 11

Silane

Protection respiratoire : A n'utiliser que dans une pièce convenablement ventilée.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Liquide volatil

Couleur : Incolore

Odeur : Alcool à 90°

Température de fusion : -89°C

Température d'ébullition : 82°C

Solubilité dans l'eau : Totalement miscible

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si stocké et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes, sources d'ignition et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Oxydants forts, acides et isocyanates

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La combustion complète génère du dioxyde de carbone. La combustion incomplète génère du monoxyde de carbone toxique et hautement inflammable.

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité : Non attendue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non définie

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Éliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : 1987

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 31/10/2012

Numéro de FTS : 5-001.11

Date de révision : 27/04/2015

Révision No : 11

Silane

14.2. ONU Nom d'expédition

UN Nom d'expédition : Alcool, aucune autre spécification (mélange d'alcool Isopropyl)

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : 3

Classe de danger : 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N / A

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : N / A

RID – rail : N / A

IMDG – mer : N / A

IATA – air : N / A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : N/ A

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Phrases R appropriées et / ou positions H (nombre et texte complet) :

R11: Hautement inflammable.
 R12 : Extrêmement inflammable.
 R17 : Spontanément inflammable dans l'air
 R22 Nocif si ingéré
 R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
 Irr. Yeux, Cat. 2 : Irritant oculaire, Catégorie 2
 Gaz Inflam., Cat 1 : Gaz inflammables, Catégorie 1
 Liq. Inflam., Cat 2 : Liquides inflammables, Catégorie 2
 STOT SE, Cat. 3 : Toxicité spécifique pour certains organes
 H220 : Gaz extrêmement inflammable.
 H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammables
 H280 : Contient des gaz sous pression, pouvant exploser si chauffé.
 H319 : Provoque de graves irritations oculaires.
 H332 : Nocif si inhalé.
 H336 : Peut provoquer somnolence et vertiges.

Préparé par:

Anu Kattoju

Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 079/08/2014. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : Date de révision.

Déclarations générales

: N / A = Non applicable

Responsabilité du fabricant

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.